

COMPTRE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2015

1. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Madame Anne HEMMERLE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal a été modifié, suite aux observations émises par MM Serge Hugel et Roger Bode.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2015.

3. ACQUISITIONS AMIABLES DE PARCELLES SITUEES AU LIEU-DIT SPITZACKER

Le Conseil Municipal,
sur avis du service des Domaines du 22 avril 2015 et du 12 octobre 2015,
après avoir délibéré,

- valide avec 26 voix pour et 2 abstentions, l'acquisition des biens fonciers ci-dessous, situés au lieu-dit Spitzacker à La Wantzenau, pour un montant de 532 640,15 € et décomposés comme suit :

| Section et parcelles | Surface totale de la parcelle | Surface extraite à acquérir | Zonage du POS | Prix d'acquisition en euros HT |
|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------|
| Section 61 n°79 | 12,03 ares | 12,03 ares | INAL 1 in | 79 746,87 |
| Section 61 n°80 | 19,77 ares | 19,77 ares | INAL 1 in | 131 055,33 |
| Section 61 n°81 | 8,01 ares | 8,01 ares | INAL 1 in | 53 098,29 |
| Section 61 n°82 | 30,19 ares | 26,62 ares | INAL 1 in | 176 463,98 |
| Section 61 n°200 | 18,66 ares | 5,77 ares | INAL 1 in | 38 249,33 |
| Section 61 n°201 | 18,64 ares | 4,38 ares | INAL 1 in | 29 035,02 |
| Section 61 n°202 | 15,18 ares | 2,61 ares | NC4 | 17 301,69 |
| Section 61 n°203 | 8,44 ares | 0,78 ares | NC4 | 5 170,62 |
| Section 61 n°204 | 8,45 ares | 0,38 ares | NC4 | 2 519,02 |
| Soit un total de | | 80,35 ares | | 532 640,15 |

- et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

4. ACQUISITION AMIALE DE DEUX PARCELLES SITUEES AU LIEU-DIT TRISSERMATT ET APPARTENANT A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Conseil Municipal,
sur avis du service des Domaines du 22 avril 2015,
vu l'accord de principe du Président de l'Eurométropole de Strasbourg du 3 septembre 2015,
après avoir délibéré,

- valide à l'unanimité, l'acquisition des biens fonciers ci-dessous, situés au lieu-dit Trissermatt à La Wantzenau, pour un montant de 119 197 € :

| Références cadastrales | Superficies | Zonage du POS |
|------------------------|-------------|---------------|
| Section 1 parcelle 52 | 14,01 ares | IINA 5 |
| Section 1 parcelle 54 | 17,10 ares | IINA 5 |
| Total | 31,11 ares | |

- et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

5. DEPENSE DE RESTAURATION / PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION LIES A L'EXERCICE DU MANDAT D'ELU LOCAL

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 19 voix pour et 9 abstentions, les élus locaux à engager des dépenses de restauration dans le cadre de leurs fonctions et pour la durée de leurs mandats.

Les dépenses seront imputées sur le compte 6532 « frais de missions des élus ».

Pour le remboursement des frais engagés, la signature d'un ordre de mission préalable par le Maire et la présentation des justificatifs a posteriori seront nécessaires.

6. DEPENSES D'HEBERGEMENT ET DE DEPLACEMENT / PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION LIES A L'EXERCICE DU MANDAT D'ELU LOCAL

Le conseil municipal,
après avoir délibéré,

- autorise avec 19 voix pour et 9 abstentions, les élus locaux à engager des dépenses d'hébergement et de déplacement dans le cadre de leurs fonctions et pour la durée de leurs mandats.

Les dépenses seront imputées sur le compte 6532 « frais de missions des élus ».

Pour le remboursement des frais engagés, la signature d'un ordre de mission préalable par le Maire et la présentation des justificatifs a posteriori seront nécessaires.

7. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DES CIMETIERES

Le Conseil Municipal,
considérant le projet de règlement joint aux convocations,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le nouveau règlement des cimetières joint en annexe à la présente délibération.

8. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION A LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'adhésion à la verbalisation électronique.

9. EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UGAP POUR L'ACHAT OPTIMISE DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la conclusion d'une convention partenariale avec l'UGAP en référence à la convention cadre de l'Eurométropole de Strasbourg et l'UGAP associant d'autres collectivités locales et entités adjudicatrices,
- décide à l'unanimité, l'imputation des dépenses nécessaires sur les crédits disponibles au Budget Primitif 2016 et suivants sur les lignes concernées,
- et autorise (à l'unanimité, pour, contre, abstention), Monsieur le Maire :
 - à signer la convention de partenariat avec l'UGAP en référence à la convention cadre de l'Eurométropole de Strasbourg et l'UGAP jointe en annexe 2,
 - à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des Marchés Publics et prendre toutes les décisions y relatives.

10. BUDGET PRIMITIF 2015/ DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré

- autorise à l'unanimité, le transfert des crédits suivants :

| Article/fonction | Dépense / Recette | libellé | Montant |
|------------------|-------------------|---|---------------|
| 6283-020 | dépense | Nettoyage de locaux | - 2 000.00 € |
| 673-020 | dépense | Titres annulés sur exercices antérieurs | + 2 000.00 € |
| 2031-821 | dépense | Frais d'études | + 12 072,75 € |
| 2313-821 | recette | Immobilisations en cours | + 12 072,75 € |

11. PERSONNEL COMMUNAL / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE POUR LA CREATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION CULTURE ET COMMUNICATION EVENEMENTIELLE

Le Conseil Municipal,

eu égard à la délibération initiale intitulée « del2015-20-07-74 personnel communal / engagement d'un chargé de mission culture et communication événementielle » du 20 juillet 2015 qu'il y a lieu de compléter,

après avoir délibéré,

- décide avec 22 voix pour et 6 abstentions, de créer un poste de rédacteur non titulaire (catégorie B) pour assurer la fonction de chargé de mission culture et communication événementielle à temps complet dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La rémunération de l'agent non titulaire, recruté pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures par semaine, se fera sur la base de l'Indice Brut : 348 - Indice Majoré : 326.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois, sous réserve de la publication de la vacance de poste.

12. ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (RFVAA)

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, l'adhésion de la Commune de La Wantzenau au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés ;
- sollicite à l'unanimité, l'inscription de la commune sur le portail du réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- désigne Madame Françoise Boissière, adjointe au Maire à la Solidarité, Vice-Présidente du CCAS, en tant que représentante au sein du RFVAA et référente auprès du réseau mondial de l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- décide l'imputation des dépenses nécessaires au paiement de la cotisation annuelle, fixée à 263 € pour 2016, sur les crédits disponibles au Budget Primitif 2016 et suivants sur les lignes concernées ;
- et approuve à l'unanimité, la rédaction d'une lettre d'engagement indiquant :
 - la connaissance et l'acceptation des valeurs et principes de la politique-cadre européenne Santé 2020 de l'OMS,
 - les orientations stratégiques pour appréhender un vieillissement en bonne santé,
 - la participation au partage des informations et expériences via e-portail,
 - et la collaboration avec les membres du réseau européen.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de douze délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Katia BOSSUYT

M. Denis CLAUSS

M. Aurélien CROMBÉ

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUIARD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

M. Serge HUGEL

Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Pia KIEFFER

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Lise-Marie SEYS

Mme Christine STROH

M. Christophe STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Absents, excusés :

Mme Françoise BOISSIERE avec procuration à M. Denis CLAUSS

Mme Agnès MACHWATE avec procuration à M. Jean-Louis GABEL

Mme Myriam STENGER avec procuration à M. Christophe GEORG

M. Stéphane STROH avec procuration à M. Martial SCHILLINGER

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD avec procuration à M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Affiché le 26 octobre 2015.